

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 29 septembre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation:

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :12

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Contre : 0

Excusés: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Patrick MERAL

Objet: Projet de partenariat avec HTC pour la mise à disposition et la gestion de l'aire de camping-car d'Allanche - DE_2023_218

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'Hautes Terres Communauté consistant à professionnaliser l'accueil du public de camping-caristes en créant un véritable réseau d'aires de camping-car permettant de satisfaire les visiteurs et de gagner en visibilité.

Ce projet contribue à l'aménagement de trois aires de camping-car sur l'ensemble du territoire de Hautes Terres qui répondraient à un cahier des charges commun : aire de vidange et de plein d'eau, accessibilité facile, cadre agréable et sécurisant : à Dienne, au Lioran et à Allanche. Des travaux d'aménagement du terrain seront engagés pour le projet de la commune.

Le principe de l'opération est le suivant : Hautes Terres Communauté finance les équipements et la commune réalise les travaux. Une enveloppe de **QUARANTE SEPT MILLE EUROS HT (47.000,00 € HT)** sera allouée par l'intercommunalité, en partenariat avec l'Etat et le Département du Cantal pour financer les équipements de l'aire d'Allanche.

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023

Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_218-DE
A G E D I

Les objectifs du projet sont :

- Gagner en visibilité et promouvoir le territoire comme une destination pour les camping-caristes ;
- Créer un véritable réseau d'aires sur le territoire ;
- Proposer des aires toutes équipées et sécurisées ;
- Accueillir un plus grand nombre de camping-caristes ;
- Satisfaire cette clientèle ;
- Proposer des services de qualité ;
- Inciter cette clientèle à rester sur le territoire et à consommer ;
- Engendrer des retombées économiques pour le territoire ;

Pour la mise en oeuvre de ce projet, deux conventions seront signées avec Hautes Terres Communauté, la première pour la mise à disposition du terrain et la deuxième pour la gestion de l'aire (*cf annexe 1 et 2 de la présente délibération*).

Le Conseil Municipal se met dores et déjà d'accord sur le prix qui sera de **DIX EUROS (10,00 €)** la nuitée. Un affinage du prix sera effectué en aval de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'aire de camping-car ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion de l'aire de camping-car ;
- **FIXE** le prix de la nuitée à **DIX EUROS (10,00 €)** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout autre document utile permettant la mise en oeuvre de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe BOUSSSEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 09 OCT. 2023
publié le 09 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023
Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_218-DE
A G E D I